



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/NP/COP-MOP/2/6
11 Octobre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT
EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU
PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS AUX
RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE
JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES
DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION

Deuxième réunion

Cancún (Mexique), 4-17 décembre 2016

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS, CONVENTIONS ET INITIATIVES INTERNATIONALES

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. À sa première réunion, la Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya a reconnu l'importance de mener des activités de coopération pour soutenir la ratification et l'application du Protocole, notamment par l'adoption du cadre stratégique pour la création et le renforcement des capacités (décision NP-1/8) et la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation (décision NP-1/9).

2. Le présent document donne un aperçu des activités menées par le Secrétaire exécutif depuis la première réunion des Parties au protocole pour établir et renforcer la coopération avec d'autres organisations, conventions et initiatives internationales. Il met en exergue certains des principaux accords et initiatives de collaboration, mais ne dresse pas une liste exhaustive des activités de coopération menées. Les activités de coopération exécutées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique sont présentées plus en détail dans le document UNEP/CBD/COP/13/16.

3. La section II du document porte sur les activités de coopération menées avec d'autres organisations internationales travaillant sur des questions relatives à l'accès et au partage des avantages. La section III présente un résumé des activités de coopération menées avec d'autres organisations pour soutenir la ratification et l'application du Protocole de Nagoya, ainsi que des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation menées à ces fins. La section IV donne un aperçu des activités de coopération menées avec différentes parties prenantes pour mieux faire connaître le Protocole et soutenir son application.

*-UNEP/CBD/NP/COP-MOP/2/1.

II. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES MENÉES AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

4. Les questions relatives à l'accès et au partage des avantages sont abordées par plusieurs instances internationales autres que la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya. Le Secrétariat collabore avec des organisations intergouvernementales qui travaillent sur ces questions afin de s'informer sur les activités menées dans le cadre d'autres instances internationales et de fournir des renseignements sur les faits nouveaux intervenus dans le cadre du Protocole de Nagoya, tel que décrits ci-après. Nombre de ces organisations prennent part aux processus menés dans le cadre du Protocole de Nagoya.

A. Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

5. Le Secrétariat entretient des liens de longue date avec le Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, établis notamment par le biais d'un mémorandum de coopération et d'une initiative conjointe pour la mise en œuvre harmonieuse du Traité international, ainsi que de la Convention sur la diversité biologique et du Protocole de Nagoya. L'initiative conjointe vise à faciliter davantage de complémentarité dans la mise en œuvre de ces trois instruments.

6. Durant la période intersessions 2015-2016, les activités de coopération ont porté principalement sur la mise en œuvre de projets conjoints d'appui à l'application du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et du Protocole de Nagoya. Ces projets sont décrits plus en détail ci-dessous. Il convient de noter qu'à sa première réunion, l'Organe subsidiaire chargé de l'application a adopté la recommandation 1/2, dans laquelle il recommande que la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya adopte une décision visant notamment à inviter les Parties et les autres gouvernements à appliquer le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le Protocole de Nagoya d'une façon complémentaire, selon qu'il convient¹.

7. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique échange régulièrement avec le Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et travaille activement dans des domaines du Traité qui entrent dans le cadre du Protocole de Nagoya. Durant la période intersessions, il a notamment participé à plusieurs processus mis en œuvre dans le contexte du Traité, tel que le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, le Comité technique spécial chargé de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que la Consultation sur le Système mondial d'information sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le Secrétariat de la Convention a également accueilli un membre du Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour faciliter le dialogue entre les deux secrétariats.

8. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a en outre participé à la sixième session de l'Organe directeur du Traité sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, tenue du 5 au 9 octobre 2015. Au cours de la réunion, le Secrétaire exécutif a formulé des observations dans une déclaration vidéo et le Secrétariat de la Convention a soumis un rapport rendant compte de la coopération avec le Traité². Le Secrétariat a par ailleurs participé durant la réunion à la session spéciale consacrée aux difficultés et aux possibilités du Système mondial d'information sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Plusieurs résolutions relatives à la Convention sur la diversité biologique et

¹ Voir UNEP/CBD/COP/13/6, section 1. Le projet de décision recommandé pour les Parties au Protocole de Nagoya sera examiné au titre du point 5.1 de l'ordre du jour.

² Document IT/GB-6/15/Inf.15, <http://www.fao.org/3/a-bb365e.pdf>.

au Protocole de Nagoya ont été adoptées durant la sixième session de l'Organe directeur du Traité et sont résumées dans une notification diffusée par le Secrétariat de la Convention³.

9. Le Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a organisé une réunion sous le thème «I have a seed» (j'ai une graine) pour marquer la Journée internationale de la diversité biologique 2016. Le Secrétaire exécutif de la Convention a formulé à cette occasion des observations sur la contribution du Traité international à l'intégration de la biodiversité végétale.

10. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a également contribué à la Consultation sur les droits des agriculteurs organisée conjointement par les gouvernements indonésien et norvégien du 27 au 30 septembre 2016, avec le soutien du Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

11. Le Secrétariat du Traité international a été invité à participer aux activités intersessions pertinentes organisées dans le cadre du Protocole de Nagoya, notamment à des réunions du comité consultatif informel sur le renforcement des capacités et des réunions du groupe d'experts sur l'article 10. Les deux secrétariats ont également échangé des informations dans le cadre de la mise en place du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages.

B. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

12. Les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) ont élaboré un plan de travail conjoint pour 2011-2020, axé sur la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique, le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. L'accès et le partage des avantages est un des domaines de travail en commun convenus.

13. Dans ce contexte, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a participé à plusieurs réunions et processus de la Commission. Le Secrétaire exécutif a pris part à l'événement spécial 2015 « Sécurité alimentaire et diversité génétique » et s'est exprimé lors de la séance d'ouverture de la quinzième session ordinaire de la Commission en janvier 2015. Le Secrétariat est actuellement représenté en qualité d'observateur aux réunions de l'Équipe d'experts techniques et juridiques sur l'accès et le partage des avantages relevant de la Commission. L'Équipe d'experts a élaboré les « Éléments visant à faciliter la concrétisation au niveau national de l'accès et du partage des avantages dans les différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ». Les Éléments ont été accueillis favorablement par la Commission à sa quinzième session ordinaire et par la Conférence de la FAO. Dans la recommandation 1/2, l'Organe subsidiaire chargé de l'application a recommandé d'adopter, à la 13^{ème} Conférence des Parties à la Convention, une décision invitant les Parties et les autres gouvernements à prendre note et à appliquer, selon qu'il convient, les Éléments⁴.

14. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a également contribué à l'élaboration du rapport « The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture » (État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde) dont une première version sera présentée à la seizième session ordinaire de la CRGAA qui se tiendra en janvier-février 2017.

15. Le Secrétariat de la CRGAA a également pris part à des réunions relatives au Protocole de Nagoya, notamment aux sessions du comité consultatif informel sur le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

³ <https://www.cbd.int/doc/notifications/2016/ntf-2016-014-abs-en.pdf>

⁴ Voir le document UNEP/CBD/COP/13/6 section I. Le projet de décision pour la Conférence des Parties sera examiné au titre du point 9 de l'ordre du jour de la treizième réunion de la Conférence des Parties.

16. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a aussi travaillé en collaboration avec la FAO, notamment avec les secrétariats de la CRGAA et du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, pour contribuer à l'élaboration d'indicateurs applicables aux objectifs de développement durable et à leurs cibles, notamment à la cible 15.6 relative à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages.

C. Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

17. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique suit l'évolution de la constitution du comité préparatoire décidé par la résolution 69/292 adoptée par l'Assemblée générale : Élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Il échange aussi régulièrement des informations concernant le Protocole de Nagoya et l'accès et le partage des avantages avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'Organisation des Nations Unies.

18. Un représentant de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer a également participé et fourni des informations à la réunion du groupe d'experts sur l'article 10 du Protocole de Nagoya.

D. Organisation mondiale de la Santé

19. Au cours de la période intersessions, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a échangé des informations avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), notamment dans le cadre de l'examen en cours du « Cadre de préparation en cas de grippe pandémique pour l'échange des virus grippaux et l'accès aux vaccins et aux autres avantages » et, à la demande des États Membres de l'OMS, de l'étude des effets possibles de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'échange des pathogènes et la santé publique. Le Secrétariat de la CDB a fait circuler une notification pour informer les correspondants nationaux de la CDB et les correspondants nationaux sur l'accès et le partage des avantages et les a invités à répondre à un questionnaire pour contribuer à l'étude⁵.

20. Un représentant de l'OMS a également participé et fourni des informations à la réunion du groupe d'experts sur l'article 10 du Protocole de Nagoya.

E. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

21. Le Secrétariat de la Convention échange régulièrement des informations avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Dans le cadre du Protocole de Nagoya, le Secrétariat se tient informé des travaux en cours du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) de l'OMPI, qui mène dans le cadre de son mandat des négociations sur la base d'un texte afin de parvenir à un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux propres à garantir une protection effective des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques. Le Secrétariat a participé à des réunions et des activités connexes de l'IGC pour informer de manière pertinente sur la Convention et le Protocole de Nagoya afin d'éclairer les discussions. Il a notamment organisé une réunion parallèle sur les faits nouveaux concernant le Protocole de Nagoya au cours de la 30^{ème} session de l'IGC en juin 2015.

22. Le Secrétariat a aussi participé par vidéoconférence au « Séminaire sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles: Dimensions régionale et internationale » organisé par l'OMPI en juin 2015.

⁵ Voir notification 2016-087 du 5 juillet 2016, <https://www.cbd.int/doc/notifications/2016/ntf-2016-087-abs-en.doc>.

III. COOPÉRATION POUR SOUTENIR LA RATIFICATION, SENSIBILISER ET RENFORCER LES CAPACITÉS POUR L'APPLICATION

23. Le Secrétariat de la Convention travaille également avec plusieurs organisations partenaires pour soutenir la ratification du Protocole de Nagoya, ainsi que pour sensibiliser et pour créer les capacités pour son application⁶. À cet égard, une des tâches principales du comité consultatif informel sur le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya est de fournir des conseils visant à assurer la coordination, la synergie, la cohérence et la complémentarité des efforts de création et de renforcement des capacités. Plusieurs organisations ont ainsi participé aux réunions du comité consultatif informel au cours de la période intersessions.

24. Certaines activités spéciales de coopération sont exposées ci-après.

A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

25. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a continué de travailler en coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur des questions liées à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya durant la période intersessions. Dans ce cadre, le Secrétariat a notamment formulé des commentaires et contribué à l'examen collégial de deux publications de la CNUCED : «Facilitating BioTrade in a Challenging Access and Benefit Sharing Environment» (Faciliter le biocommerce dans un environnement difficile pour l'accès et le partage des avantages) et «Guide for BioTrade and ABS Policy Makers and Regulators: From Concept to Practice» (Guide pour le biocommerce à l'intention des régulateurs et des décideurs politiques).

26. Le Secrétariat de la Convention a également projeté des présentations vidéos sur les principaux éléments du Protocole de Nagoya et l'état actuel de sa mise en œuvre au cours d'ateliers organisés par la CNUCED sur les corrélations entre le Protocole de Nagoya, l'accès et le partage des avantages et le biocommerce. Ces ateliers se sont tenus à Hanoi en juin 2006 et à Lima en septembre 2016.

B. Programme des Nations Unies pour l'environnement

27. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) mène un certain nombre de projets visant à soutenir la ratification et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya aux niveaux mondial, régional et national. Le Secrétariat de la Convention a travaillé en collaboration avec la CNUCED sur plusieurs de ces projets, notamment : a) Renforcement de la mise en œuvre des régimes d'accès et de partage des avantages en Amérique latine et dans les Caraïbes ; b) Appui mondial pour la ratification et l'entrée en vigueur rapides du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages ; c) Ratification et application du protocole de Nagoya sur l'accès et le partage pour les pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), et le projet de fonds d'affectation spéciale UNEP-Chine pour aider la République démocratique populaire lao, le Myanmar et le Viet Nam à renforcer davantage leurs cadres réglementaires et institutionnels concernant l'accès et le partage des avantages et à mettre en œuvre des mesures en la matière. Le PNUE a également participé aux activités du comité consultatif informel sur le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

⁶ Pour plus d'informations sur les activités de renforcement des capacités, voir le document UNEP/CBD/NP/COP-MOP/2/8.

C. Programme des Nations Unies pour le développement

28. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) entreprend plusieurs projets visant à soutenir la ratification et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya aux niveaux mondial, régional et national. Les secrétariats de la Convention et du PNUD échangent régulièrement des informations concernant ces projets. Le PNUD a également participé aux activités du comité consultatif informel sur le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. En préparation à la deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya, le PNUD joue un rôle de premier plan en organisant des événements parallèles avec un certain nombre de partenaires, notamment le Secrétariat de la Convention, axés sur la contribution du Protocole de Nagoya à la réalisation des objectifs de développement durable.

D. Organisations et institutions régionales et sous-régionales

29. Le Secrétariat de la Convention collabore également avec différentes organisations et institutions régionales et sous-régionales pour faciliter la ratification et l'application du Protocole de Nagoya. Au cours de la période intersessions, il a organisé des activités et échangé des informations avec la Commission de l'Union africaine, l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (OTCA), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et le Secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP).

E. Initiative de renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages

30. Le Secrétariat de la Convention continue de collaborer avec l'Initiative de renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages, une initiative financée par plusieurs donateurs qui vise à soutenir les parties prenantes concernées du continent africain et des pays de l'ACP (groupes d'États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) à élaborer et mettre en œuvre des réglementations nationales relatives à l'accès et au partage des avantages, en particulier pour la ratification et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. L'Initiative est un partenaire clé depuis son lancement à la huitième réunion de la Conférence des Parties en mars 2006. Le Secrétariat est un membre du comité directeur de l'Initiative et participe également aux réunions de l'Assemblée générale de l'Initiative. L'Initiative a participé aux travaux du comité consultatif informel sur le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

31. Durant la période intersessions, le Secrétariat a présenté des exposés durant les ateliers et les réunions organisées par l'Initiative pour l'accès et le partage des avantages. Il a notamment fait une déclaration et une présentation durant le 4^{ème} « ABS Business Dialogue » organisé à Copenhague en janvier 2015, et organisé un atelier technique sur la surveillance et la conformité, avec le soutien du Gouvernement mexicain et de l'Initiative, à Mexico le 3 et 4 novembre 2016.

32. Le Secrétariat de la Convention a organisé une conférence en ligne de «formation des formateurs» sur le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages à l'intention de l'Initiative et a publié en collaboration avec elle des informations concernant ses projets de création des capacités et ses ressources pour le Centre d'échange.

F. Bioversity International

33. Au cours de la période intersessions, le Secrétariat de la CDB, le Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, l'Initiative de renforcement des

capacités pour l'accès et le partage des avantages et Bioversity international ont poursuivi leurs activités conjointes de soutien mutuel pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et du Traité international. Les partenaires, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, ont notamment organisé un atelier sur l'intégration de l'appui mutuel à la mise en œuvre du Traité international et du Protocole de Nagoya à des objectifs plus larges de politique générale au niveau des pays. L'atelier a réuni des équipes d'acteurs nationaux provenant de onze pays d'Afrique. Les équipes des pays comprenaient les correspondants nationaux du Protocole de Nagoya et du Traité international, un représentant du département chargé de la planification de l'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole, un représentant de l'autorité nationale chargée de la planification et le point focal opérationnel du Fonds pour l'environnement mondial. L'atelier visait notamment à identifier des domaines d'intérêt commun dans l'élaboration des politiques nationales, en examinant en particulier comment l'accès et le partage des avantages peut soutenir l'adaptation au changement climatique, le développement économique national, la réduction de la pauvreté ainsi que la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. L'atelier a été accueilli par l'International Livestock Research Institute à Addis Ababa.

34. Bioversity dirige également un projet financé par l'Initiative Darwin visant à assurer la complémentarité des efforts pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et du Traité international. Dans ce cadre, des travaux sont en cours, en collaboration avec le Bénin et Madagascar, pour développer des mécanismes de mise en œuvre des deux instruments, notamment des protocoles communautaires ainsi que des politiques et des réglementations nationales. Le Secrétariat de la Convention participe aux travaux du comité directeur du projet.

35. Bioversity a également participé aux travaux du comité consultatif informel sur le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

G. Organisation internationale de droit du développement

36. Au cours de la période intersessions, le Secrétariat de la Convention et l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD), avec le financement du fonds du Japon pour la biodiversité, ont élaboré une formation sur le renforcement des capacités intitulée «Élaborer des cadres juridiques pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya».

37. La formation utilise une approche d'apprentissage mixte qui offre aux participants des sessions en ligne, l'accès à un réseau en ligne et un forum de discussion avec des experts ainsi que des ateliers interactifs. Les ateliers ont été organisés pour les pays anglophones d'Afrique et des Caraïbes à la Haye du 11 au 15 juillet 2016, pour les pays de la région Asie-Pacifique à Bali du 18 au 22 juillet 2016 et pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes du 5 au 9 septembre 2016. Un quatrième atelier pour les pays francophones d'Afrique sera organisé en 2017.

38. Les sessions en ligne présentent les principaux éléments à prendre en compte par les pays dans l'élaboration de mesures législatives, administratives ou politiques relatives à l'accès et au partage des avantages pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya : a) options pour définir des politiques/stratégies d'APA; b) les étapes de la mise en œuvre des mesures juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages; c) les arrangements institutionnels appropriés pour la mise en œuvre du Protocole; d) les conditions d'accès et les procédures d'obtention du consentement préalable en connaissance de cause; e) les règles de partage juste et équitable et la définition « conditions convenues d'un commun accord »; f) le savoir traditionnel et règles associées pour l'accès et le partage des bénéfices; g) le suivi et la conformité des mécanismes; et h) les mesures complémentaires permettant l'appui à la mise en œuvre des mesures juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages.

39. Ces modules de formation seront disponibles dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages à l'intention des gouvernements et des organisations concernés qui mènent des activités de

création de capacités afin de soutenir l'élaboration de cadres juridiques nationaux pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

40. Des évènements parallèles ont été organisés par le Secrétariat de la Convention et l'OIDD à la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et en amont de la deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya afin de présenter les faits nouveaux intervenus dans le cadre de ce programme de renforcement des capacités. L'OIDD a également participé aux travaux du comité consultatif informel sur le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

H. Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité

41. Au cours de la période intersessions, le Secrétariat a continué de travailler en coopération avec le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et ses organisations régionales (notamment l'Indigenous Information Network (IIN); le Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique (IPACC); le Réseau des femmes autochtones pour la biodiversité dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (IWNB-LAC); et l'Asia Indigenous Peoples Pact (AIPP)), sur la mise en œuvre de programmes de formation qui incluent l'élaboration de protocoles communautaires dans le cadre du Protocole de Nagoya. De plus amples informations sur ces activités sont disponibles à <https://www.cbd.int/tk/cb/trainingprogramme.shtml>.

I. Union internationale pour la conservation de la nature

42. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) participe à la mise en œuvre d'un certain nombre de projets de renforcement des capacités pour le Protocole de Nagoya et a pris part aux travaux du comité consultatif informel sur le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Le Secrétariat de la Convention a collaboré avec L'UICN au projet « Advancing the Nagoya Protocol in Countries of the Caribbean Region » (Promouvoir la mise en œuvre du Protocole de Nagoya dans les pays des Caraïbes) notamment en participant à l'atelier de lancement et à la réunion du comité directeur du projet organisé à Port of Spain du 25 au 26 avril 2016, et en coorganisant un atelier sur le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages à l'intention des pays participant au projet, à Kingston du 21 au 22 juillet 2016.

IV. COOPÉRATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

43. Le Secrétariat de la Convention travaille avec un certain nombre de parties prenantes pour sensibiliser et fournir des informations sur le protocole de Nagoya, notamment en ce qui concerne le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages. Afin de toucher le secteur des affaires, le Secrétariat a consacré à l'accès et au partage des avantages un de ses bulletins « Business.2020 », qui a été publié en novembre 2015 avec la collaboration de plusieurs partenaires. Les activités prévues comprennent par ailleurs l'organisation d'une réunion sur l'accès et le partage des avantages au cours du 3^{ème} forum « Science for Biodiversity » et du forum sur les entreprises et la biodiversité de 2016 qui doivent avoir lieu immédiatement avant les réunions de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole à Cancun (Mexique) en décembre 2016.

A. Botanic Gardens Conservation International

44. Grâce à un financement du Fonds du Japon pour la biodiversité, le Secrétariat a demandé à Botanic Gardens Conservation International (BGCI) d'élaborer une série de modules de formation sur l'accès et le partage des avantages, destinée aux personnes qui travaillent dans des jardins botaniques. Ces modules sont disponibles en anglais, espagnol, français et chinois et ont été publiés sur le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages.

45. Le BGCI dirige également un projet financé par l'Initiative Darwin intitulé «promoting the use of plant resources in research and development» (promouvoir l'utilisation des ressources végétales en recherche et développement). Dans le cadre de ce projet, des travaux sont menés en Ethiopie pour renforcer les capacités de collecte de plantes des cueilleurs et leur permettre d'agir comme intermédiaires de confiance entre les fournisseurs et les utilisateurs des ressources phylogénétiques, ainsi que pour élaborer des recommandations largement applicables afin d'établir des mesures simplifiées visant à faciliter la recherche sur les ressources phylogénétiques. Le Secrétariat de la Convention participe aux travaux du comité directeur du projet.

B. German Research Foundation (Fondation allemande pour la recherche)

46. Le Secrétariat de la Convention a participé à l'« atelier APA Bonn – atelier sur l'accès et le partage des avantages : partage des avantages de la recherche universitaire » (ABS Bonn Workshop – A Workshop on Access and Benefit-sharing: Benefit-sharing from Academic Research), organisé par la German Research Foundation les 2 et 3 juillet 2015. L'atelier visait à favoriser le dialogue entre la communauté scientifique et les décideurs sur le partage des avantages pour la recherche non commerciale. Le Secrétariat a présenté le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages et a contribué à l'organisation de la réunion.

47. Le Secrétariat de la Convention a aussi appuyé l'organisation d'un atelier sur le protocole de Nagoya, accueilli par la German Research Foundation à l'intention de professeurs, d'universitaires et des correspondants nationaux pour l'accès et le partage des avantages dans la région du Congo. L'atelier s'est déroulé à Francfort, en Allemagne, le 25 août 2016. Le Secrétariat de la Convention, à distance, y a présenté une introduction au Centre d'échange d'informations et a participé aux débats qui ont suivi en fournissant des conseils techniques et en répondant aux questions des participants concernant le Centre et la mise en œuvre du Protocole au niveau national.

C. Chambre de commerce internationale

48. Au cours de la période intersessions, la Chambre de commerce internationale (CCI) a organisé deux conférences sur l'accès et le partage des avantages «Working out ABS» (Travailler sur l'accès et le partage des avantages) à Paris, du 24 au 25 novembre 2015 et du 28 au 29 septembre 2016. Les participants étaient majoritairement des représentants d'entreprises de divers secteurs (p. ex. pharmaceutique, cosmétiques, biotechnologies, phylogénétique) ayant des intérêts dans l'utilisation des ressources génétiques ainsi que des représentants de gouvernements.

49. Le Secrétariat de la Convention a participé aux conférences et a fourni des informations sur le Protocole de Nagoya, en mettant l'accent sur le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages et son rôle dans la surveillance de l'utilisation des ressources génétiques. A la suite de ces conférences, le Secrétariat de la Convention a mené un webinaire pour les membres de la CCI sur le protocole et le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages.

D. PharmaSea

50. Le projet PharmaSea a réuni des universitaires, des chercheurs dans l'industrie et des spécialistes engagés dans la biodécouverte marine et le développement et la commercialisation de nouvelles substances issues d'organismes marins. Le plan de travail n° 6 du projet était axé sur le cadre politique et juridique des ressources génétiques marines et comprenait un groupe consultatif d'experts dans ces domaines. Pendant la période intersessions, le Secrétariat de la Convention était représenté en qualité d'observateur dans le groupe consultatif afin de fournir des informations pertinentes sur l'accès et le partage des avantages dans le cadre de la Convention et du protocole de Nagoya.

E. Union for Ethical BioTrade (Union pour le biocommerce éthique)

51. Le Secrétariat de la Convention et l'Union for Ethical BioTrade (UEBT) échangent régulièrement des informations sur des activités pertinentes. Pendant la période intersessions, le Secrétariat a participé à la conférence annuelle «Beauty of Sourcing with Respect», organisée par l'UEBT. Au cours de la Conférence de 2016 (tenue le 26 mai), le Secrétariat a présenté un rapport de situation sur le protocole de Nagoya, en particulier en ce qui concerne sa ratification et son application. Le Secrétariat a également participé à une réunion sur le thème « Mettre en œuvre l'APA: un dialogue public-privé sur les opportunités et les défis de la mise en œuvre de l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable » organisé conjointement par l'UEBT et l'Initiative de renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages et Phytotrader Africa, le 27 mai 2016, en vue de présenter un aperçu des activités de renforcement des capacités menées par le Secrétariat ainsi que les faits nouveaux concernant le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages.

52. Le Secrétariat a également travaillé avec l'UEBT pour publier des informations sur le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages dans plusieurs matériels de sensibilisation et documents consacrés à l'article 19 et 20 élaborés par l'UEBT et concernant l'accès et le partage des avantages ainsi que le Protocole de Nagoya.

F. Fédération mondiale pour la collection de cultures

53. Le Secrétariat de la Convention coopère et échange des informations régulièrement avec la Fédération mondiale pour la collection de cultures et ses organisations membres. Le Secrétaire exécutif a notamment fait une déclaration vidéo pour le 50^{ème} anniversaire du Centre mondial de données sur les micro-organismes en septembre 2016.

54. Des informations sur le Catalogue mondial des micro-organismes et la Fédération mondiale pour la collection de cultures ont été présentées au cours de la première réunion du Comité consultatif informel du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages. Le Comité consultatif informel a conseillé au Secrétariat de continuer à étudier les moyens de renforcer la collaboration pour faciliter l'échange d'informations étant donné que davantage d'expérience dans la surveillance de l'utilisation des ressources génétiques était en train d'être acquise par le biais du Centre d'échange.
